

EXTENSION DE LA PMA aux couples de femmes et aux femmes seules

LORSQUE L'ON DIT	A-T-ON PENSE A ?	REFERENCES / TEMOIGNAGES
<p>C'est une mesure de justice sociale qui doit permettre aux couples de femmes de bénéficier de la PMA comme les couples homme / femme</p> <p>L'extension de la PMA est déjà autorisée dans d'autres pays</p> <p>Aller à l'étranger faire une PMA coûte cher, c'est injuste</p> <p>Des femmes seules ou en couple peuvent avoir un profond désir d'enfant. Il faut mettre fin à leur souffrance</p> <p>Rassurez-vous, nous sommes fermement opposés à la GPA</p>	<p>La PMA a pour objet de pallier l'infertilité médicalement constatée d'un couple constitué d'un homme et d'une femme. Il s'agit d'un traitement thérapeutique. Les femmes célibataires ou en couple n'étant pas stériles, le célibat et l'homosexualité n'étant pas des pathologies, la notion « d'infertilité sociale » n'a pas de sens.</p> <p>Chaque Etat est souverain et la France n'est pas obligée de s'aligner sur les Etats les « moins disant » dans le domaine de l'éthique. Cf. l'arrêt CEDH du 8 février 2018 (22612-15) : la requête d'un couple de femmes, ayant attaqué la France suite au refus du CHU de Toulouse de procéder à une PMA, est déclarée irrecevable à l'unanimité, la Cour ayant considéré, au vu de la législation en vigueur, que ce refus n'avait pas de caractère discriminant en l'absence de toute pathologie de la fertilité.</p> <p>Ceci sous-entend que l'assurance maladie (déficit de 4,8 Mds € en 2016) devrait prendre en charge ces PMA. L'assurance maladie, selon ses principes fondateurs, n'a pas vocation à couvrir des interventions qui ne sont pas des soins et qui n'ont pas pour objet de protéger la santé.</p> <p>Cette souffrance est réelle mais elle ne peut justifier que l'on prive délibérément un enfant à la fois d'un père et d'une identité biologique. Nous ne disposons aujourd'hui d'aucune étude scientifique évaluant les conséquences pour un enfant d'une telle privation. Comment justifier que, dans un domaine aussi crucial et touchant à l'être humain, le principe de précaution ne trouve pas à s'appliquer ?</p> <p>Cette transgression en appellera d'autres, à commencer par la GPA pour les couples d'hommes qui pourront alors se prévaloir d'une inégalité « dans l'accès à l'enfant » par rapport aux couples de femmes.</p>	<p>Marie-Jo BONNET (militante du MLF et fondatrice des « gouines rouges) : « <i>Je m'oppose à la fois à la médicalisation de la procréation (non justifiée dès lors que les lesbiennes ne sont pas stériles) et à l'occultation de l'origine paternelle de l'enfant. L'important est que l'enfant ait accès à sa double filiation. La filiation mono sexuée n'existe pas, c'est un fantasme. De plus, on ne connaît pas les conséquences de ces choix procréatifs nouveaux, on manque de recul et je suis contre l'expérimentation sur l'humain. L'aspect biotechnique consumériste de la PMA m'effraie</i> »</p> <p>Marianne DURANO (philosophe, « Mon corps ne vous appartient pas ») : <i>La PMA est un service bien plus qu'un soin. Faut-il alors comprendre ce service comme un service public ou comme un service clients, dépendant d'une entreprise privée ? Dans le premier cas, il s'agit de savoir si l'infertilité, qui résulte des choix de vie d'une personne, justifie une prise en charge par la collectivité. Dans le second cas, la procréation devient une pratique commerciale parmi d'autres. Dans les deux cas, le problème n'est pas individuel mais politique</i> »</p> <p>Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE, juin 2017) : « <i>Les études s'accordent à souligner la plus grande vulnérabilité des familles monoparentales. Il n'existe pas d'études fiables concernant le devenir des enfants des familles homoparentales</i> »</p> <p>Jacques TESTARD (Directeur de recherches à l'INSERM, pionnier de l'AMP, déclaration à Charlie Hebdo du 20 septembre 2017) : « <i>Le droit à l'enfant c'est monstrueux. On a droit à des objets, on n'a pas droit à une personne</i> »</p> <p>Agence de Bio médecine : « <i>En élargissant la PMA, on risque de conforter un sentiment de discrimination entre couples homosexuels féminins et masculins et donc d'alimenter la revendication relative à la GPA</i> »</p>